



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Championnat Individuel - 1^{ère} Série

Zone 81

Comité 11 et 37

Saison : 2025/2026

Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

FINALE EN DEUX SEANCES :

Le samedi 06 décembre 2025 à 13h30 et 20h30

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

**L'Excuse Plésséenne
Club de Bridge
Rue du Guet de Saint Pierre
91220 – BRETIGNY SUR ORGE**

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la zone 81 (comité Ile de France et Centre) à jour de leurs cotisations 2025/2026

Potentiel 1^{ère} série : IDF 24 et Centre 13

Inscrits	Séance1	Organisation	Éliminés	Séance 2	Organisation
15	15	Howell 16		15	Howell 16
16	16	Howell 16		16	Howell 16
19	19	5 en ligne	3	16	Howell 16
20	20	5 en ligne		20	5 en ligne
23	23	6 en ligne	3	20	5 en ligne
24	24	6 en ligne		24	6 en ligne
27	27	7 en ligne (4 étuis/table)	3	24	6 en ligne
28	28	7 en ligne (4 étuis/table)		28	7 en ligne (4 étuis/table)
31	31	2X4 en Howell	3	28	7 en ligne (4 étuis/table)
32	32	2X4 en Howell		32	2X4 en Howell
36	36	5 en ligne et 4 en Howell		36	5 en ligne et 4 en Howell

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque joueur devra s'inscrire **avant le 29 novembre 2025** à l'adresse suivante

- soit par mail à : ccr5962@yahoo.com
- soit : auprès de votre président de comité
- soit par téléphone : **06-15-41-04-98**

Participation : 30 € par joueur pour les 2 séances.

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, **les 8 premiers seront qualifiés** pour la finale nationale qui se déroulera :

Du vendredi 13 au 17 mai 2026 à EVIAN LES BAINS

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des Compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes :

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : **Articles 1 - 6 - 7**
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves **Articles 20 à 41**

Fascicule 3 Individuels :

- Chapitre 2 : Règlement des compétitions. **Articles 1 à 5**
- Chapitre 3 : Organisations des tournois
- Chapitre 4 : Code d'arbitrage

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

- 1^{ère} séance : mise en place aléatoire par le programme FFT-Tarot
- 2^{ème} séance : Serpentin suivant le classement de la 1^{ère} séance.

Article 6 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP

Indice des PCN : Finale 1,8

Coefficient de séances :

- Le coefficient de chaque première séance est de 1.
- Les coefficients des séances suivantes seront calculés suivant la formule en vigueur, à savoir : le pourcentage d'éliminés entre 2 séances successives ne doit pas excéder 50%.
- Si le pourcentage d'éliminés = 0, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente.
- Si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 20%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.05
- Si le pourcentage d'éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.1
- Si le pourcentage d'éliminés est supérieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.15

PP

- Le calcul des PP ne pourra se faire que lorsque le nombre de participants sera connu.
- 1/3 des participants marqueront des PP.

POINT DE PERFORMANCE - PREMIERES SERIES

Série 1	Attribution de PP											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	20	16	13	11	9	7						
20	21	17	14	11	9	7	6					
24	22	18	15	12	10	8	6	5				
28	23	19	15	12	10	8	7	5	4	4		
32	24	20	16	13	10	8	7	6	5	4	3	
36	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
40	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
44	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
48	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
52	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, la CCR, le président de zone et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve.

Article 8 :

- Accès aux salles :** accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
- Discipline :** tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.
- Tabagisme :** toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).
- Téléphone :** Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

Le Responsable de Zone
Stéphane MIONNET